

Objet : *RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune de La Ravoire pour l'aménagement de la route d'Apremont et la création d'une aire de retournement des bus dans le secteur collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire*

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoiz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoiz

• conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguët - Pascal Mithieux - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 22 mai 2025

délibération n° 069-25

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de La Ravoire pour l'aménagement de la route d'Apremont et la création d'une aire de retournement des bus dans le secteur collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire**

Thierry Repentin en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la route d'Apremont à La Ravoire (RD201), est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'entretien et d'aménagement ne relevant pas des prérogatives du Département.

Grand Chambéry, en étroite concertation avec la commune de La Ravoire, a étudié l'aménagement de la route d'Apremont et la création d'une aire de retournement des bus dans le secteur du collège Notre-Dame de la Villette.

Les travaux sont prévus courant 2025, et incluent les prestations suivantes :

- la création d'un plateau surélevé pour limiter les vitesses et sécuriser le carrefour rue Jean-Jacques Rousseau / route d'Apremont,
- la création d'une aire de retournement des bus et d'un quai accessible aux personnes à mobilité réduite,
- la création de liaisons piétonnes entre la route d'Apremont, la rue Jean-Jacques Rousseau et l'avenue du Collège,
- la création de noues et de tranchées d'infiltration ainsi que la reprise des équipements de collecte des eaux pluviales,
- la mise en œuvre d'une zone de collecte avec des containers semi-enterrés,
- la finalisation de la liaison cyclable sur la route d'Apremont,
- la reprise des équipements d'éclairage public.

Parmi ces prestations, certaines relèvent de la compétence de Grand Chambéry au titre de ses compétences voiries, assainissement, et déchets. D'autres relèvent de la compétence de la commune (sécurisation du carrefour, création d'une liaison piétonne en direction du collège).

Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de manière cohérente et coordonnée, il apparaît nécessaire de confier le pilotage des marchés relatifs à l'opération à un maître d'ouvrage unique. L'opération intégrant une majorité de prestations relevant de la compétence de l'agglomération, cette dernière propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, y compris pour le compte de la commune.

Il est donc proposé que la commune de La Ravoire transfère de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry, pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'opération dont les modalités sont indiquées dans la convention annexée.

Les travaux relevant de la compétence de la commune de La Ravoire sont estimés à 36 145,62 € HT et ceux relevant de la compétence de l'agglomération sont estimés à 325 310,63 €, soit un total de 361 456,25 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de La Ravoire pour l'aménagement de la route d'Apremont à La Ravoire,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **069-25**

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de La Ravoire pour l'aménagement de la route d'Apremont et la création d'une aire de retournement des bus dans le secteur collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	Projet Convention COMOEA RAE Apremont/La Villette

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250522-lmc1H33659H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33659H1

Date de transmission en Préfecture : 26 mai 2025

Date de réception en Préfecture : 26 mai 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 26 mai 2025